

OPALE

Observatoire de la privation de liberté et des sanctions et mesures appliquées dans la communauté

Pierre V. Tournier

OPALE 1. Etat de la population sous écrou au 1^{er} octobre 2016 et évolution sur un an

Inflation carcérale : + 2 750 détenus en plus sur un an (dont + 2 000 pour les prévenus)

Surpopulation carcérale : 14 160 détenus en surnombre au 1^{er} octobre 2016.

Dans son rapport « En finir avec la surpopulation carcérale », le garde des Sceaux n'a pas échappé à la tentation de faire des projections, à accroissement absolu annuel constant, de la population détenue pour les 10 ans à venir. Deux hypothèses avaient été retenues : une hypothèse basse (pente de + 51 détenus par an), une hypothèse présentée comme haute (+ 1 064 détenus par an). Qu'en est-il aujourd'hui ?

1er octobre 2015 : nombre de détenus recensés 65 765.

Projections du Garde des Sceaux au 1^{er} octobre 2016. Hypothèse basse $65\,765 + 51 = 65\,816$,
Hypothèse haute : $65\,765 + 1\,064 = 66\,829$, soit l'intervalle suivant : [65 816 ; 66 829].

Le chiffre observé est nettement plus élevé : Nombre de détenus recensés au 1^{er} octobre 2016 : 68 514. Pas surprenant, le rapport du Garde des Sceaux avait choisi d'ignorer la rupture de tendance – à la hausse – observée depuis janvier.

1. Les chiffres de la surpopulation carcérale ...

Sur les 58 476 places opérationnelles, **4 123 sont inoccupées** (824 en maisons d'arrêt et 3 299 en établissements pour peine).

Les 68 514 personnes détenues se répartissent donc dans $58\,476 - 4\,123 = 54\,353$ places.

Aussi le nombre de **détenus en surnombre** est-il de $68\,514 - 54\,353 = 14\,161$

Le taux de surpopulation est donc de $14\,161 / 58\,476 = 24$ détenus en surnombre p. 100 places opérationnelles.

Sur ces 14 161 détenus en surnombre, **1 430 dorment sur un matelas** posé à même le sol.

2. Les chiffres de l'inflation carcérale : taux de croissance, sur un an, calculés au 1/9/2016.

Population sous écrou = + 3,8 %. Population détenue = + 4,2 %. Nombre de prévenus détenus = + 11 %, Nombre de détenus en surnombre = + 17 %.

Nombre de détenus dormant sur un matelas posé à même le sol = + 52 %.

Nombre de places opérationnelles : + 1,1 %

NB. De 1^{er} octobre 2015 au 1^{er} octobre 2016, la population détenue a augmenté + 2 751 (accroissement absolu annuel). Voir *supra* la comparaison avec les chiffres du rapport du Garde des Sceaux.

RAPPEL. A propos des projections présentées dans le rapport du Garde des Sceaux « En finir avec la surpopulation carcérale »

Dans ce rapport, le Garde des Sceaux n'échappe pas à la tentation **d'extrapoler les tendances passées** du nombre de détenus, après avoir, tout de même, rappelé que les mots « projection », « perspective » et « prévision » n'ont pas le même sens.

Ainsi, prétendant s'appuyer sur des évolutions récentes, le rapport propose deux hypothèses d'accroissement absolu annuel constant sur les 9 ans à venir. Dans l'hypothèse basse, le rapport cite le chiffre de 67 137 détenus au 1^{er} janvier 2025, ce qui donne à compter du 1^{er} janvier 2016 (66 678 détenus), **une pente annuelle de + 51 détenus**. Dans l'hypothèse haute retenue, le chiffre est de 76 254 au 1^{er} janvier 2015. Ce qui donne une pente **annuelle de 1 064 détenus**.

Ainsi l'accroissement absolu annuel à venir pourrait, d'après le rapport, être compris entre **0 et 1 100 détenus** de plus par an. Rappelons que l'accroissement absolu annuel a considérablement varié au cours des années 2012-2015 : 2012 = + 1 785 ; 2013 = + 503 ; 2014 = - 805 ; 2015 : + 408, accroissement absolue annuel moyen sur 2012-2015 = + 472.

Mais, plus important, ces hypothèses ne tiennent pas compte de **la rupture de tendance observée depuis janvier 2016**. Aujourd'hui (1/9/2016) la pente est de plus **de 2 700 détenus de plus par an**, soit près trois fois plus que l'hypothèse « haute » du rapport. Faute d'outils statistiques idoines, il est impossible d'analyser les raisons de cette rupture récente de tendance. Devant une telle ignorance, ne serait-il pas absurde d'extrapoler ? Mais l'existence, aujourd'hui, de près de **14 000 détenus en surnombre** n'est-elle pas suffisante pour défendre la nécessité de construire, tout en définissant une **politique volontariste de réduction du nombre de détenus par le développement de la contrainte pénale et de la libération sous contrainte ?**

Pierre V. Tournier

NB. Ces indicateurs sont calculés par nos soins, sur la base des rares données mises en ligne sur le site du Ministère de la Justice le